



**2016/2174(DEC)**

1.2.2017

## **AVIS**

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2015  
(2016/2174(DEC))

Rapporteur pour avis: Giovanni La Via

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que 2015 a marqué la deuxième année de fonctionnement de l'Autorité européenne de sécurité des aliments («l'Autorité») au titre du cadre financier pluriannuel; relève que le taux d'exécution de l'Autorité s'élève à 98,6 % et que le montant des crédits inutilisés correspond à 1,089 milliard EUR; souligne que cette sous-utilisation s'explique par le réemploi en 2016 des recettes affectées inutilisées (compte de résultat de l'Autorité en 2014);
2. salue la contribution apportée par l'Autorité à la sécurisation de la chaîne alimentaire humaine et animale dans l'Union par la fourniture aux gestionnaires de risques européens d'avis scientifiques complets, indépendants et à jour sur les questions liées à la chaîne alimentaire, par la communication claire à destination du public de ses résultats et des informations sur lesquelles ceux-ci se fondent, et par sa coopération avec les parties intéressées et les partenaires institutionnels en vue de la promotion de la cohérence et de la confiance dans le système de sécurité alimentaire de l'Union;
3. relève que l'Autorité a produit plus de 600 contributions scientifiques concernant l'ensemble de la chaîne alimentaire et participé ainsi à l'amélioration de la santé publique;
4. note également que l'Autorité a mené une évaluation des risques de santé publique en collaboration avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies en exploitant des ensembles de données combinés; se félicite que l'Autorité collabore également à l'occasion avec l'Agence européenne des médicaments (comme elle l'a fait en présentant un premier rapport conjoint sur l'analyse intégrée de la consommation d'agents antimicrobiens et l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens dans les bactéries présentes chez les humains et les animaux producteurs de denrées alimentaires) ainsi qu'avec l'Agence européenne des produits chimiques (en élaborant des orientations scientifiques en commun pour permettre l'identification des perturbateurs endocriniens);
5. se félicite que l'Autorité ait lancé en 2015 un projet pluriannuel d'évaluation des facteurs de stress pour les abeilles et de mise en évidence des caractéristiques des colonies d'abeilles en bonne santé, notamment en vue de la création d'un cadre pour la mesure précise et harmonisée de l'état de santé des colonies d'abeilles dans le contexte des études de terrain;
6. est d'avis que l'Autorité devrait continuer à accorder une attention particulière à l'opinion publique et s'engager à mener autant que possible un dialogue ouvert et transparent; salue, à cet égard, le fait que l'Autorité ait testé avec succès, en 2015, sa nouvelle méthode d'utilisation des données scientifiques; se félicite également, dans ce contexte, des améliorations apportées au partage des données moyennant l'ouverture de l'entrepôt de données de l'Autorité à un nombre croissant de parties prenantes; salue l'analyse d'impact<sup>1</sup>, un rapport scientifique externe publié en juin 2016, des mesures prises par

---

<sup>1</sup> Analyse d'impact des mesures spécifiques visant à accroître la transparence et l'engagement dans le processus d'évaluation des risques de l'EFSA, Publication connexe de l'EFSA 2016:EN-1047.

l'Autorité visant spécifiquement à accroître la transparence et l'engagement dans son processus d'évaluation des risques; encourage l'Autorité à poursuivre dans cette voie, en particulier dans le contexte de la vérification de son indépendance en 2017;

7. est convaincu que l'Autorité devrait mener une enquête portant sur les ONG afin de mieux comprendre les obstacles actuels à une coopération fructueuse, comme le recommande la dernière évaluation externe en date de l'Autorité, réalisée en 2012;
8. souligne que la transparence à l'égard des études scientifiques qui ont été utilisées ainsi que la reproductibilité des résultats constituent des éléments centraux de la crédibilité scientifique;
9. remarque que plusieurs textes réglementaires de l'Union, dont la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, confèrent aux individus un droit d'accès aux documents publics; rappelle à l'Autorité que la rigueur scientifique est garantie au mieux par la transparence et par la responsabilité à l'égard des résultats;
10. s'inquiète de ce que toute réduction des effectifs de l'Autorité pourrait gravement nuire à ses capacités et à sa réputation; estime dès lors qu'il convient de veiller à ce qu'il n'y ait pas de réduction des effectifs;
11. souligne que d'importantes étapes ont été franchies dans la communication de l'Autorité avec les gestionnaires de risques et avec le public en 2015, notamment le lancement de son nouveau site Internet après des recherches approfondies concernant les utilisateurs, ainsi que le transfert de l'*EFSA Journal* sur une plateforme d'édition professionnelle externe; que des progrès ont en outre été réalisés par le centre d'assistance aux demandeurs, *front office* et service d'assistance de l'Autorité pour l'évaluation de la sécurité des produits réglementés; estime que l'Autorité, par ces projets et initiatives et bien d'autres encore, s'est donnée l'assurance de demeurer un fournisseur efficace et fiable de services d'avis scientifique dans l'intérêt des consommateurs de l'Union;
12. prend acte du fait que l'Autorité a ouvert en 2015 un bureau de liaison à Bruxelles afin de renforcer la communication et le dialogue avec les institutions de l'Union, les médias et les parties prenantes;
13. est convaincu que l'Autorité devrait continuer à encourager les parties prenantes et les citoyens à participer régulièrement et à apporter leur contribution à des points d'interaction définis tout au long de l'élaboration de contributions scientifiques, y compris pour les produits réglementés, comme elle le déclare dans sa stratégie 2020;
14. souligne que l'Autorité devrait commencer à réexaminer les cinq indicateurs d'impact existants et en élaborer de nouveaux; est convaincu que de tels indicateurs d'impact sont des outils essentiels pour mesurer l'efficacité de l'Autorité;
15. est convaincu que l'Autorité devrait s'efforcer de limiter les déplacements des experts notamment en promouvant le recours aux outils informatiques tels que la visioconférence interactive ou les séminaires en ligne ("webinaires");
16. recommande, au vu des données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'exécution du budget de

l'Autorité pour l'exercice financier 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	31.1.2017
<b>Résultat du vote final</b>	+: 49 -: 18 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Marco Affronte, Margrete Auken, Pilar Ayuso, Zoltán Balczó, Simona Bonafè, Biljana Borzan, Paul Brannen, Soledad Cabezón Ruiz, Nessa Childers, Alberto Cirio, Mireille D'Ornano, Miriam Dalli, Angélique Delahaye, Mark Demesmaecker, Ian Duncan, Stefan Eck, Bas Eickhout, José Inácio Faria, Francesc Gambús, Elisabetta Gardini, Gerben-Jan Gerbrandy, Jens Gieseke, Julie Girling, Sylvie Goddyn, Françoise Grossetête, Andrzej Grzyb, Jytte Guteland, György Hölvényi, Anneli Jäätteenmäki, Jean-François Jalkh, Benedek Jávor, Karin Kadenbach, Kateřina Konečná, Urszula Krupa, Giovanni La Via, Peter Liese, Norbert Lins, Valentinas Mazuronis, Susanne Melior, Miroslav Mikolášik, Gilles Pargneaux, Piernicola Pedicini, Pavel Poc, Julia Reid, Frédérique Ries, Daciana Octavia Sârbu, Renate Sommer, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Ivica Tolić, Estefanía Torres Martínez, Adina-Ioana Vălean, Jadwiga Wiśniewska, Damiano Zoffoli
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Clara Eugenia Aguilera García, Jørn Dohrmann, Herbert Dorfmann, Martin Häusling, Jan Huitema, Peter Jahr, Merja Kyllönen, Gesine Meissner, James Nicholson, Gabriele Preuß, Bart Staes, Tiemo Wölken
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Dieter-Lebrecht Koch, Clare Moody